

Enquête

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



J.-C. Curchod

Ce mois... dans Vie pratique

- 31 Entretien**
Pascal Couchepin
sous le feu des questions
- 36 Pro Senectute**
Equilibre et mobilité
- 38 Sexologie-Droits**
- 39 Assurances**
Accords bilatéraux
et assurance maladie
- 41 Info Seniors**
Problèmes de solitude
- 42 Agenda**
- 44 Genève-OCPA**
- 45 Dans les cantons**

Pascal Couchepin

«Impossible de réduire les coûts de la santé!»

■ **Allongement de l'âge de la retraite, diminution des rentes du 2^e pilier, augmentation des primes de l'assurance maladie. Autant de sujets qui font grincer des dents les actifs et énervent les retraités. Ministre en charge des affaires sociales, Pascal Couchepin explique les décisions du Conseil fédéral.**

Depuis qu'il a repris le Département de l'intérieur au début de l'année, Pascal Couchepin a soulevé des vagues de protestations. Le 20 septembre dernier, plus de 30 000 personnes, tous âges confondus, ont manifesté dans les rues de la capitale pour dénoncer sa politique. Aux yeux des syndicats et des partis de gauche, il est l'homme

du démantèlement social, «Sa Majesté» ou «Couchepin I^{er}».

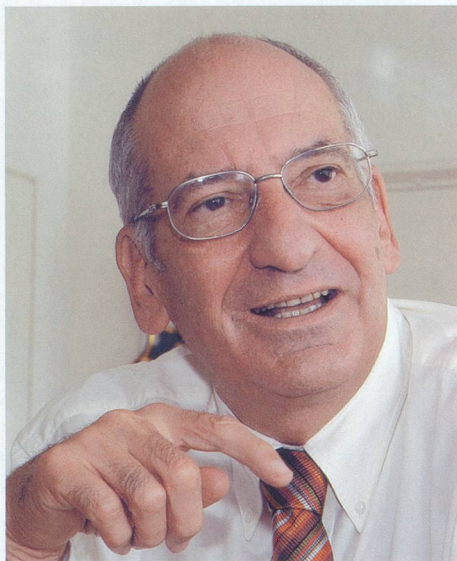
Nous avons souhaité rencontrer Pascal Couchepin, afin de lui poser des questions sur sa politique sociale. Il nous a reçus dans son bureau, situé à un saut de puce du Palais fédéral. Un bureau sobre et fonctionnel, plutôt dépouillé. Au mur, il a remplacé la photo d'une

manifestation féministe chère à Ruth Dreifuss par un tableau représentant le vignoble du Lavaux, avec une ouverture sur le Valais.

– Monsieur le Président, selon les statistiques, 46% des retraités vivent avec moins de 3000 francs par mois et 26% avec moins de 2000 francs. Ne trouvez-vous pas que c'est indécent pour notre pays?

– Je crois qu'il faut compléter ces chiffres par le revenu disponible. La volonté du peuple

Entretien



suisse a toujours été de ne jamais laisser une personne âgée dans le dénuement. Pour cela, il y a différents instruments à disposition.

– Vous faites allusion aux prestations complémentaires?

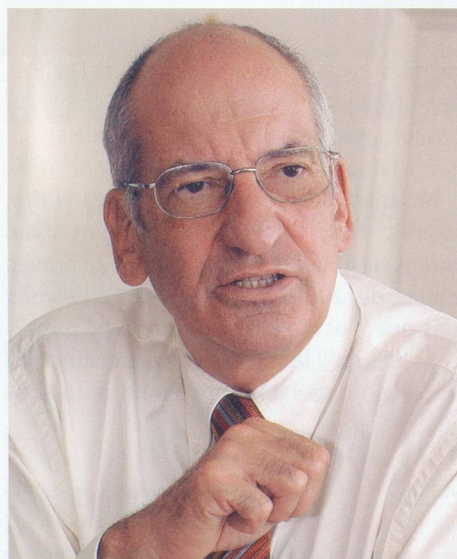
– Evidemment!

– Le problème, c'est que pour en bénéficier, on doit les demander.

– Oui, et alors?

– On sait que les bénéficiaires, par manque d'information ou par fierté, renoncent parfois à ces prestations. Ne devraient-elles pas être automatiques?

– Entre l'automatisme et la situation actuelle, il y a une solution intermédiaire que j'ai appliquée quand j'étais président de la commune de Martigny. Sur la base des revenus fiscaux, nous prenions contact avec un certain nombre de personnes qui, visiblement y



auraient eu droit, mais qui y renonçaient. J'ai rarement vu quelqu'un y renoncer par pure volonté.

AVS garantie

– La 11^e révision l'AVS est sous toit et on vous présente souvent comme l'homme qui démantèle les acquis sociaux. Comment ressentez-vous cela?

– Depuis que je fais de la politique, certains partis parlent de démantèlement de l'Etat social. Cela fait donc partie du fonds de commerce de la propagande électorale. La réalité, c'est que la 11^e révision de l'AVS, qui d'ailleurs a été préparée en grande partie par M^{me} Dreifuss, a soudainement changé de caractère aux yeux de certains, dès que j'en ai pris la direction. Il est vrai que comme M^{me} Dreifuss, j'aurais souhaité un assouplissement des règles de la retraite anticipée. Le premier souci d'un ministre des affaires sociales c'est de tenir les promesses faites, soit de financer les retraites à long terme. Avec la 11^e révision, plus une augmentation de 1% de la TVA, l'AVS sera garantie jusqu'en 2015. Les fossoyeurs du système sont ceux qui veulent ignorer la réalité et qui conduiront un jour à une explosion si on ne prend pas les décisions nécessaires.

– Avec les nouvelles décisions concernant les retraites anticipées, les femmes se sentent flouées. Seules celles nées entre 1948 et 1952 bénéficieront d'un petit sucre.

– Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Dans toute la législation, on réalise l'égalité des sexes. Un principe d'application veut qu'hommes et femmes bénéficient de la retraite en même temps. Il y a un régime de transition plus favorable, pour un certain nombre de femmes. C'est évidemment quelque chose de négatif pour celles qui sont touchées, mais en fonction d'un principe positif voulu par les femmes, voulu par M^{me} Dreifuss, voulu par tous, à savoir l'égalité hommes et femmes.

– En sachant que le peuple devra se prononcer suite au référendum lancé par les socialistes, dans quel délai la 11^e révision de l'AVS entrera-t-elle en vigueur?

– En principe en 2005.

– Et si le référendum est accepté par le peuple?

– En ce cas-là, il faudra que le Conseil fédéral et les Chambres revoient leur copie. Le plus gros problème interviendrait dans le cas où le

référendum serait accepté et la TVA refusée. Dans ce cas-là, nous aurions un gros problème.

Age de la retraite

– Vous avez annoncé qu'il faudrait élever l'âge de la retraite dès 2025. On ne comprend pas très bien cette volonté, aujourd'hui. Les quinquagénaires sont mis à la retraite ou à la porte et on leur dit qu'il faudra travailler jusqu'à 67 ans. Il y a là une contradiction.

– Je crois que les gens ont raison de dire qu'il y a un problème. C'est pour cela qu'il faut prendre ce genre de décision suffisamment tôt. Pour que l'ensemble de la société se réoriente, que les entreprises prennent conscience du potentiel extraordinaire que représente l'expérience de ces personnes plus âgées et qu'il y ait une révision de la tendance des années 85 à 95 où l'on prônait la mise à la retraite anticipée. Cela étant dit, il faut rappeler que la Suisse est l'un des pays au monde où la différence entre l'âge de retraite réel et l'âge de retraite légal est la plus faible.



– Pour autant que l'on soit élu, jusqu'à quel âge peut-on rester au Conseil fédéral?

– Il n'y a pas d'âge limite. Par contre, il y a une durée de mandat qui fait qu'au bout d'un certain nombre d'années, il faut laisser la place à d'autres. Ne serait-ce que parce que quand on a fait ce job éprouvant et stressant, on ne peut pas rester dix ans dans le même département. Je suis d'avis qu'il faudrait pouvoir changer de département tous les quatre ans.

– Cela signifie que vous allez changer de département à chaque législature ?

– J'estime qu'après quatre ou cinq ans, on a un peu épuisé la capacité d'innovation, alors il serait bon de changer !

– Lorsque vous aurez quitté vos fonctions de conseiller fédéral, reprendrez-vous une activité ?

– Je renoncerais à gagner ma vie, mais je continuerais à travailler. Je me suis engagé récemment, en parlant à une association de malvoyants, à lire des livres sur cassettes. Je n'imagine pas que la retraite est synonyme de farniente.

Espérance de vie et 2^e pilier

– Passons au problème du 2^e pilier. On accuse le Conseil fédéral de faire le jeu des assurances, qui veulent notamment diminuer les rentes surobligatoires aux dépens des retraités. Comment réagissez-vous à ces accusations ?

– Le modèle Winterthur n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral, mais par les offices spécialisés. Le Conseil fédéral a ensuite refusé de désavouer ces offices, simplement parce qu'il n'a aucune base légale pour le faire. En désavouant des gens qui ont fait leur travail conformément au droit et à leur conscience, on aurait créé l'insécurité. Le grand problème qui nous préoccupe, c'est l'espérance de vie. La question concrète est la suivante: lorsque vous acceptez quelqu'un à 30 ans dans le 2^e pilier, de quelle espérance de vie devez-vous tenir compte ?

– Les futurs assurés vont perdre de leur pouvoir d'achat et enregistrer un manque à gagner au niveau des rentes ?

– C'est évidemment faux, parce que, d'après le calcul de la Winterthur, ils recevront la même somme d'argent. En réalité, il n'y aura pas de baisse, mais le capital sera réparti sur une plus longue durée.

– Au cours des belles années, il n'a jamais été question de rehausser le taux minimal qui était fixé à 4%. Aujourd'hui, alors que l'on connaît des difficultés conjoncturelles, on l'a abaissé à 3,25%, puis à 2,25% dès le 1^{er} janvier prochain. Est-ce un yoyo qui ne fonctionne que dans un sens ?

– Il est certain que le yoyo, comme vous l'appellez, ira dans les deux sens. Cela étant, il y a parfois eu répartition des gains supplémentaires, qui camouflait le problème de fond posé par l'augmentation de l'espérance de vie. Maintenant que ces gains supplémentaires



«Je n'imagine pas que la retraite est synonyme de farniente.»

ont disparu, éclate la vérité des chiffres qui démontre que le taux de conversion était trop élevé.

– Aujourd'hui, une veuve touche 60% des rentes de son mari décédé. Or, cela ne fonctionne pas dans l'autre sens. Au décès d'une employée retraitée, qui aurait cotisé au 2^e pilier, son veuf ne va rien toucher. Trouvez-vous cela normal ?

– Non, ce n'est évidemment pas conforme au principe de l'égalité des sexes. C'est un problème sur lequel il faudra se pencher lors de la révision de la LPP.

Réduire les coûts de la santé

– Parlons des assurances maladie. Entre 1997 et 2002, les primes ont augmenté de 40% et les coûts de la santé de 28%. Peut-on espérer qu'à court ou moyen terme on trouvera une solution pour simplement équilibrer ces coûts ?

– J'ai toujours dit qu'il faut faire tout ce qui est possible pour réduire la rapidité de la

croissance, mais je ne pense pas qu'il est possible de réduire le coût de la santé. Si on veut garder un système social de qualité accessible à tous, il faut mettre en place des mécanismes et cela prend un certain nombre d'années pour freiner la hausse. Réduire les coûts est impensable, sauf à prendre des mesures antisociales.

– Peut-on imaginer trouver un équilibre, avec des primes stables ?

– Non, je ne pense pas que les primes resteront stables si les coûts augmentent. Les primes croissent généralement encore un peu plus vite que les coûts, puisque, avec une certaine sagesse, la loi prévoit que les compagnies doivent avoir 15% de réserves.

– Vous avez renoncé à présenter et à commenter les augmentations de primes. Est-ce que vous craignez la vindicte populaire ?

– J'ai renoncé à les présenter parce que l'on donnait le sentiment que c'était le Conseil fédéral qui décidait de l'augmentation des

primes, alors que c'est le marché. La présentation des primes relève du domaine des compagnies d'assurances, qui sont responsables de faire leurs calculs. Mais il est évident que je parlerai aussi, au cours des mois à venir, des augmentations des coûts de la santé et des moyens de limiter cette augmentation.

– **Quel est votre sentiment sur l'avenir des assurances sociales. Sont-elles solides ou vont-elles exploser ?**

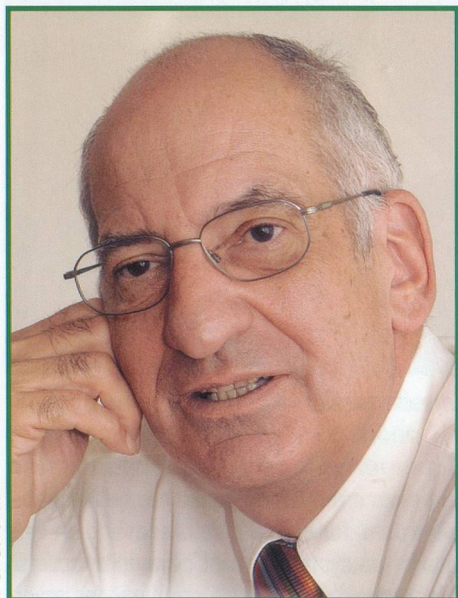
– En ce qui concerne la prévoyance vieillesse, on savait depuis des années que la bombe démographique allait éclater. On l'a nié et on voit que ça ne sert à rien de nier la réalité, elle vous saute au visage à un certain moment. Ma volonté est d'aborder les problèmes, même difficiles, avec clarté. En ce qui concerne l'assurance maladie, notre système a de grandes qualités, il a comme tous les systèmes de santé dans le monde, un point faible: avec l'amélioration des techniques

médicales et l'augmentation de l'âge et aussi peut-être une certaine habitude consumériste, les coûts augmentent massivement. Ou on l'accepte en diminuant les dépenses ou on le refuse et il faut dire comment. Pour moi, le seul moyen c'est d'introduire un peu plus de concurrence et un peu plus de responsabilité. Mais, et il s'agit d'un principe de base, l'assurance doit être sociale, solidaire et de qualité.

Propos recueillis par Jean-Robert Probst

Pascal Couchepin

répond à nos lecteurs



J.-C. Curchod

■ **De nombreux lecteurs de *Général* ont envoyé les questions qu'ils désiraient poser à Pascal Couchepin. Nous en avons sélectionné une douzaine, que nous lui avons soumises.**

Dans le privé, les cotisations employés-employeurs sont égales. Dans la fonction publique, l'employeur double la mise. En outre, les fonctionnaires peuvent prendre une retraite anticipée à des conditions avantageuses. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'avantages coûteux ?

Janine Tillmann, Carouge

Je ne qualifierais pas cela d'avantages coûteux, mais ce sont des avantages. Sous la pression des événements, le débat politique va porter sur ces éléments au cours des années à venir. Je pense que ces avantages seront de plus en plus discutés, aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Je vous suggère de mettre la vignette autoroutière à Fr. 100.– pour renflouer les caisses AVS.

Marcel Brodard, Genève

Il faut avoir en tête les ordres de grandeur. Les dépenses annuelles de l'AVS atteignent 30 milliards de francs. En faisant passer la vignette à 100 francs, on gagne 60 francs par automobile, fois cinq millions de voitures, cela représente 300 millions de francs, soit 1% des dépenses de l'AVS. Ce n'est pas avec ça que nous allons résoudre le problème.

Je suis une veuve de 84 ans, malade et révoltée par tout ce qui se passe. Les impôts et les assurances maladie sont toujours plus chers. Les réfugiés sont mieux traités que certains retraités. Et les lingots de la BNS, à qui vont-ils profiter ?

Hedwige Dubach, La Chaux-de-Fonds

La Constitution prévoit que les lingots de la BNS appartiennent pour deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération. Par conséquent, ils devraient profiter à leurs proprié-

res qui en feront l'usage que les autorités démocratiquement élues décideront.

Ces aînés qui ont participé au bien-être du pays méritent autre chose que de s'entendre dire qu'ils vivent trop longtemps et qu'ils coûtent cher. Quel est votre avis ?

Ruth-Hélène Brandt, Le Locle

Bien sûr que vous avez raison, mais ce n'est en tous les cas pas mon langage. Je crois qu'il faut que les gens vivent aussi longtemps que possible et personne ne prétend qu'ils coûtent trop cher. Par contre, on doit constater qu'il y a un problème de financement. Le dire, ce n'est pas faire des reproches à quiconque, c'est simplement donner une chance de trouver des solutions, qui permettent de faire face aux obligations à l'égard des générations montantes.

Comment justifiez-vous vos récentes déclarations: «La Suisse est l'un des pays les plus riches» et «La Suisse n'en est pas à un million près» ?

Josette et François Porchet, Vevey

La Suisse est certainement un des pays les plus riches du monde. Vous faites allusion aux frais du G8. Lorsqu'on discute avec un voisin (la France), qui rend des services et avec lequel on est constamment en train de faire des échanges de bons procédés, un million de francs, sur les 50 milliards du budget fédéral,

ne doit pas être un objet de dispute. Mais c'est évident qu'un million, pour une personne, c'est beaucoup.

Ne vaudrait-il pas mieux surveiller de plus près les comptabilités des caisses maladie, où les dirigeants s'octroient des salaires mirobolants? Ne serait-il pas plus sage de contrôler les surfacturations des cliniques privées dirigées par des capitalistes sans scrupule, qui cherchent à faire le plus grand profit?

Philippe Veya, Develier

En ce qui concerne les salaires des dirigeants, je dirais simplement ceci: je crois que tout le monde a intérêt à ce que les dirigeants des caisses soient compétents et la compétence se paie dans notre société. En ce qui concerne les facturations privées, la plupart appartiennent à la partie non obligatoire de l'assurance maladie. Je connais des caisses d'assurances qui systématiquement contrôlent ces factures. Elles ont intérêt à le faire si elles veulent survivre sur le marché.

Pourquoi n'envisage-t-on pas la création d'un carnet de santé? Ce qui permettrait des économies aux caisses maladie, car il n'y aurait pas de redondance lors des examens médicaux.

Noël Dewarrat, Gland

La question est tout à fait légitime. Personnellement, je pense qu'on va dans ce sens-là. Mais cela pose beaucoup de problèmes de protection des données. Si quelqu'un, dans une phase de sa vie a eu recours aux soins d'un psychiatre, comment fait-on pour que cette information ne soit pas connue du médecin qui vous traite pour un doigt cassé. C'est très difficile à mettre en place en respectant la sphère privée, mais c'est quelque chose qui est souhaitable.

Ma suggestion serait la création d'une seule caisse maladie suisse pour tous, couvrant maladie et accidents avec franchises à choix, laissant la possibilité aux gens qui le désirent de conclure des assurances complémentaires avec les caisses maladie existantes en Suisse.

Rudolf Huber, Villars

C'est une tentation permanente. Ce jour-là, il n'y aura plus de concurrence entre les caisses. Par conséquent, on aura le sentiment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais personne n'aura plus d'éléments de comparaison. Moi, je crois à la



«Personne ne prétend que les retraités coûtent trop cher.»

vertu de la concurrence, qui permet de mettre en valeur les faiblesses du concurrent.

Pourquoi la prime de l'assurance maladie de base n'est-elle pas unifiée au moins par canton? Le fait que chaque caisse ait une prime de base différenciée provoque chaque année un tourisme ridicule. Cela serait si facile que toutes les caisses prélèvent les mêmes primes.

Frédéric Romanens, Lausanne

Et dans ce cas-là, la compagnie prendrait la prime correspondant aux besoins de la caisse la moins bien organisée. Ou de la caisse qui a le plus de laxisme dans le paiement des factures. Ou la caisse qui a perdu pied et n'a plus qu'une seule catégorie d'assurés. Le système pousserait probablement à avoir la prime la plus haute d'un canton.

Cette année comme les précédentes, les assurances maladie vont faire des déficits. Comme personne n'est responsable, ce système va perdurer durant les 10 ou 20 prochaines années. Comment arrêter cette machine infernale qui va droit dans le mur?

Francis Kolly, Villars-sur-Glâne

Il ne faut pas que les compagnies d'assurance fassent du déficit, sinon elles vont entraîner la faillite du système. En France, le déficit de la Sécurité sociale est en train d'ex-

ploser. Mais c'est un déficit. En Suisse, il n'y a pas de déficit du système de santé. Il y a des augmentations de primes. Non seulement les compagnies d'assurances ne sont pas en déficit, mais elles doivent constituer des réserves. Donc on est dans une situation de départ bien meilleure. Cela étant, c'est un choix de société. Est-ce qu'on est décidé à mettre plus d'argent pour notre santé ou est-ce qu'on dit: la croissance d'autres postes de dépenses telle que l'automobile doit être prioritaire? Mais il faut voir aussi que la santé est probablement le bien prioritaire, qui passe avant tous les autres.

Qu'attend-on pour faire baisser les prix des médicaments en Suisse? Et pourquoi les caisses ont-elles l'interdiction de rembourser les médicaments (les mêmes) achetés, meilleur marché, de l'autre côté de la frontière?

Paul Hug, Aire

Le problème des importations parallèles est discuté dans tous les pays où le marché est relativement libre. L'importation est faussée, lorsque, comme c'est le cas pour certains pays voisins, l'Etat a fixé arbitrairement des prix bas. Ce qui a pour conséquence qu'un pays comme la France, n'a pratiquement plus d'industrie pharmaceutique. Si vous commencez à importer des médicaments de pays extérieurs, cela pose aussi tout le problème des contrôles, de la qualité.